

Conduite à tenir en cas de suspicion d'actes de cruauté envers les équidés : équidé vivant

En cas d'appel pour une suspicion d'acte de cruauté, suspicion d'attaque criminelle sur un animal dans une structure équestre, vous trouverez ci-dessous la conduite à tenir pour un bon déroulé de la collaboration entre gendarmes et vétérinaire.

A. AU MOMENT DE L'APPEL

L'objectif est d'évaluer la situation, de s'assurer que le cas a été signalé à la Gendarmerie locale et de limiter au maximum l'intervention du propriétaire / détenteur sur la scène de cruauté.

1. Après avoir évalué avec le propriétaire / détenteur, l'urgence de la situation, **demander s'il a appelé le 17**
2. Si ce n'est pas le cas, **lui demander de le faire immédiatement** – S'il n'y a pas d'appel, puis de plainte déposée, le cas ne sera pas recensé, ni investigué par les gendarmes.
3. S'il y a eu appel, demander si une plainte a été déposée :
 - si non, l'inciter fortement à porter plainte, voire l'aider en établissant avec lui les premiers éléments à fournir à la Gendarmerie
 - si oui, demander si une intervention de Gendarmerie est programmée et caler votre venue sur site avec celle des gendarmes (demander le nom et numéro de téléphone du gendarme contact ou directeur d'enquête)
4. Selon la situation, s'assurer auprès des forces de l'ordre que la DD(CS)PP et la BNEPV ([Brigade nationale d'enquête vétérinaires et phytosanitaires](#) au Ministère de l'Agriculture) ont été prévenues. Si les gendarmes ne l'ont pas fait, le vétérinaire peut se charger, a minima de l'appel à la DD(CS)PP avant ou après son intervention.
5. **Rappeler au détenteur de ne pas toucher à la scène de cruauté**



ATTENTION: Si l'équidé doit impérativement être déplacé par le propriétaire / détenteur (nécessité des soins, présence d'autres animaux en contact, public dans la structure, etc.), demander de prendre des **photos** :

- de la scène dans son ensemble,
- des éléments présents autour de l'équidé,
- de l'équidé en place : **vue de face / profils droit et gauche / vue de dos**, avant de le déplacer



ATTENTION: Rappeler de porter des gants, des surchaussures pour toute manipulation de l'équidé ou du matériel environnant.

B. AL'ARRIVEE SUR SITE

L'objectif est de ne pas modifier la scène de crime

Pour se rendre sur site, se munir impérativement de gants, de surchaussures et d'un appareil photo.



ATTENTION: *A l'arrivée sur la scène de cruauté, et en amont de toute action sur le site et l'équidé, mettre les gants et les surchaussures pour ne pas polluer la scène.*

Dans la **chronologie**, il est possible que les gendarmes ne soient pas encore arrivés.

Si vous devez intervenir avant les gendarmes pour examiner l'équidé, il est important de réaliser tous les constats nécessaires sur le site (le détenteur peut vous aider s'il est équipé de gants et de surchaussures).

En premier lieu, il est impératif de noter tout élément inhabituel sur la scène, à proximité ou dans la structure :

- Éléments anormaux pour le propriétaire (détenteur) : traces qui ne sont pas de son fait (de véhicule par exemple), matériel déplacé, objets qui ne lui appartiennent pas,
- Clôtures / boxes ouverts, forcés, abîmés, détériorés (noter aussi le type de clôture)
Noter également la nature des clôtures, présence de matériel (mangeoire, abreuvoir, abri...) et relever leur état (un poteau endommagé peut être source de blessure)
- Traces de lutte avec l'animal, traces de glissement, piétinement, martèlement par les sabots
- Présence de poils de l'animal en quantité anormale dans un endroit habituel ou inhabituel
- Zone d'herbe couchée indiquant que l'animal est tombé à terre à un endroit donné
- Présence de sang en quantité importante ou non sur le sol, sur des clôtures, végétations, dans le box etc.
- Examen des autres équidés du même pré ou des boxes voisins (anomalies de comportement, atteintes plus discrètes)
- Traces éventuelles d'autres animaux (prédateurs par exemple)



ATTENTION: *Eviter de piétiner la scène. Si des allers / retours sont nécessaires auprès de l'équidé, essayer autant que possible de délimiter une seule voie de cheminement (pour ne pas effacer d'éventuelles traces de semelle par exemple). Ne rien déplacer, toucher, évacuer avant l'arrivée de la Gendarmerie. Si obligation, prendre impérativement des photos.*



ATTENTION: Si l'état de l'équidé blessé ne permet pas ces constats, prendre rapidement les photos de l'animal et de son environnement proche et faire les constats dès les soins terminés (éventuellement selon la situation, demander au propriétaire / détenteur de vous aider).

C. LORS DE L'EXAMEN DE L'EQUIDE BLESSE OU CHOQUE

L'objectif prioritaire est de déterminer si les lésions sont accidentelles ou dues à une intervention humaine.



ATTENTION: les blessures accidentelles sont très fréquentes chez les équidés. La prudence est de rigueur dans l'interprétation des éléments observés. A ce jour, pour une large part des cas recensés, la conclusion a conduit à une origine naturelle ou accidentelle.

L'origine humaine ne doit être validée que si elle est complètement avérée.

En cas de doute, il faut l'indiquer aux forces de l'ordre. Les analyses complémentaires sont là pour compléter le premier examen et tenter de déterminer l'origine des lésions.

1. Noter tous les éléments qui peuvent paraître suspects à proximité immédiate de l'équidé : présence d'aiguilles, de seringues, de flacons, de matériel vétérinaire ou non, trace d'activité ou présence humaine (empreintes de chaussures, mégots,...) et prendre des photos de ces éléments avant toute manipulation de l'équidé.
Ces éléments seront prélevés directement par la Gendarmerie. Si vous devez obligatoirement les toucher, pour les déplacer par exemple, **le faire a minima pour les objets et obligatoirement avec des gants.**
2. Prendre des photos de l'équidé « en l'état » avant toute manipulation, **a minima : vue de face / profils droit et gauche / vue de dos**, ainsi que des différentes blessures, lacérations, traces diverses, etc. relevées lors de l'examen.

ATTENTION:



- **Si l'état de l'équidé nécessite des injections, voire son euthanasie, il est impératif de réaliser auparavant les prélèvements sanguins mentionnés en point 4/ ci-dessous.**
- **Si l'état de l'équidé nécessite des soins rapides au niveau des blessures, il est impératif d'attendre que les gendarmes aient réalisé les prélèvements d'ADN mentionnés en point 4/ ci-dessous, à proximité des plaies. En effet, il existe un risque d'élimination de toute trace d'ADN lors de la désinfection/essuyage des plaies.**

3. Si les soins à l'équidé ne revêtent pas de caractère d'urgence, et dans la mesure du possible dans tous les cas, **plusieurs observations doivent être réalisées avant les premiers soins.** en particulier :

En annexe, schémas à imprimer pour aider au relevé des lésions - une fiche signalétique vierge peut également être utilisée

- Date et heure à laquelle l'équidé a été vu pour la dernière fois en parfaite santé
- Relever la puce de l'équidé et vérifier sa concordance avec le livret fourni par le propriétaire
- Etat général et comportement
 - o Grandes constantes :
 - Température
 - Fréquence Respiratoire
 - Fréquence Cardiaque
 - o Etat de vigilance
 - o aspect des muqueuses (coloration, décolorations)
 - o Symptômes neurologiques : oui / non – si oui, lesquels
 - o Autres symptômes généraux
 - o Tout élément qui paraît suspect : traces d'injection (bosse sur l'encolure, écoulement ou traces de sang séché, hématomes, salivation anormale par exemple)
- Présence de plaies
 - o oui / non
 - Si oui, préciser :
 - quantité
 - localisation
 - caractéristiques (profondeur, longueur, ...)
 - hypothèse éventuelle sur les conditions de réalisation (type d'objet ou matériel ayant pu causer la lésion : fil barbelé, lame etc.)
- Présence de lacérations / coupures :
 - o oui / non
 - Si oui, préciser :
 - quantité
 - localisation
 - caractéristiques (profondeur, longueur, netteté de la coupure...)
 - hypothèse éventuelle sur les conditions de réalisation (type d'objet ou matériel ayant pu causer la lésion : fil barbelé, lame etc.)
- Présence d'abrasions
 - o oui / non
 - Si oui, préciser :
 - quantité
 - localisation
 - caractéristiques (profondeur, longueur, netteté de la coupure...)
 - hypothèse éventuelle sur les conditions de réalisation (type d'objet ou matériel ayant pu causer la lésion)
- Présence de traces de coups
 - o oui / non
 - Si oui, préciser :
 - quantité
 - localisation
 - caractéristiques (surface, type objet contondant...)
- Présence de mutilations
 - o oui / non
 - Si oui, préciser :
 - localisation

- caractéristiques (profondeur, longueur, netteté de la coupure, hémorragie...)
 - hypothèse éventuelle sur les conditions de réalisation (type d'objet ou matériel ayant pu causer la lésion)
- Présence d'autres marques (morsures par exemple)
- oui / non
 - Si oui, préciser :
 - quantité
 - localisation
 - caractéristiques
4. Des prélèvements sont également à réaliser pour les besoins de l'enquête soit pour **analyses toxicologiques**, soit éventuellement pour **éliminer des causes naturelles** (par exemple, un équidé ayant des symptômes nerveux dus à une infection ou une intoxication peut s'être blessé gravement, sans aucune intervention humaine). Ces prélèvements doivent être réalisés, avant les premiers soins ou à l'issue de ceux-ci selon l'état de l'animal, **mais avant toute injection ou toute intervention sur blessures.**

Dans tous les cas, prélever :

- sang : plusieurs tubes (sec, EDTA, hépariné) – idéal = 4 tubes de 10 ml pour chaque type de tubes
- urine éventuellement (pour les vétérinaires expérimentés)
- prélèvements de tissus à la marge des plaies (écouvillonnage)
- crins (pour éventuelle identification ADN pour les cas de mutilation) : prélever à la base de la queue 1 cm² (environ 20° de crins), avec bulbes pileux

Des **écouvillons pour recherche ADN** vont également être réalisés par les forces de l'ordre sur l'animal, à proximité des blessures notamment. Le nettoyage d'une plaie avant ces prélèvements peut effacer les traces ADN laissées par un potentiel agresseur (humain ou animal) (cf. 2/ ci-dessus).

Les prélèvements sont à réaliser en quantité suffisante afin de pouvoir les envoyer dans plusieurs laboratoires différents si nécessaire (analyses biologiques / analyses toxicologiques/ contre-expertise éventuelle).

Les prélèvements et analyses à réaliser sont à déterminer selon vos constatations et en collaboration avec les gendarmes en charge de l'enquête. Ces derniers seront notamment en charge de la réalisation des scellés.

Le choix des laboratoires destinataires des prélèvements est également à déterminer avec eux.

Conserver les tubes dans des conditions adaptées aux analyses à réaliser et à leur délai d'envoi : au frais (réfrigérateur) si envoi sous 24-48h / si délai plus long, en particulier pour les analyses toxicologiques, les tubes peuvent être centrifugés, récupérer le surnageant et le congeler. **Prendre conseil si besoin auprès du laboratoire destinataire.**

Si besoin d'un laboratoire d'analyses vétérinaires, le vétérinaire peut orienter les gendarmes.

ANNEXE : Coordonnées utiles

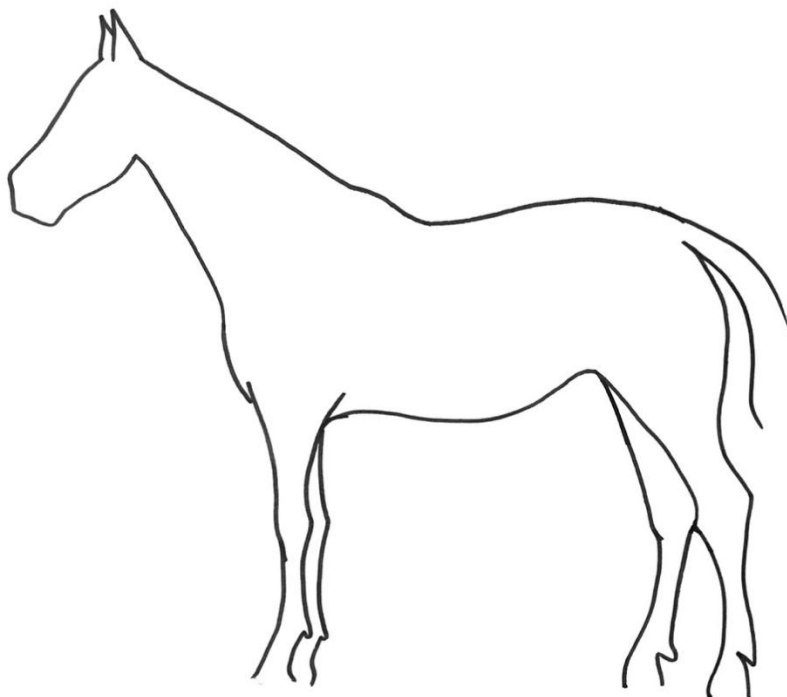
L'interlocuteur à privilégier est l'officier de police judiciaire (OPJ en charge du dossier. Désigné comme directeur d'enquête, il est le point de contact pour toute question sur la procédure, les constats, analyses, suites à donner, etc.

- RESPE Tél : 02 31 57 24 88 – 06 12 06 56 54
- RESUMEQ, Anses, LSA site de Normandie Tél : 02 31 79 79 58
- Laboratoire de toxicologie vétérinaire – Toxlab (VetAgroSup)
Tél : 04 78 87 26 30 Email : toxlab@vetagro-sup.fr
- Laboratoire des Courses Hippiques Tél : 01 69 75 28 28 - lch@lchfrance.fr

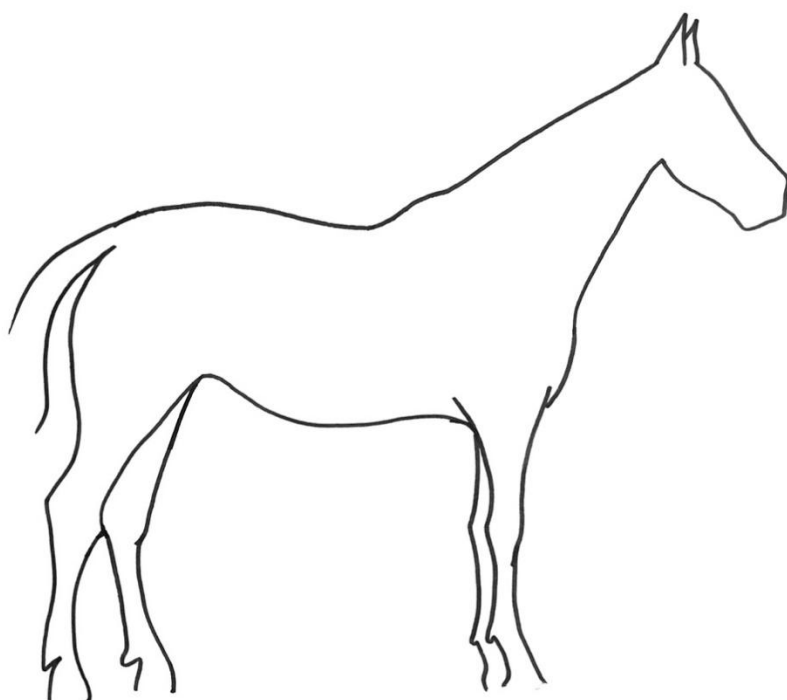
ANNEXE : Signalement des éléments constatés sur l'équidé

→ La localisation des éléments relevés sur l'équidé sur ces schémas n'exclut pas la prise de photos. Les deux sont complémentaires.

Profil gauche

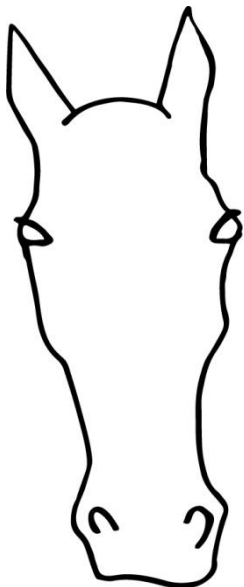
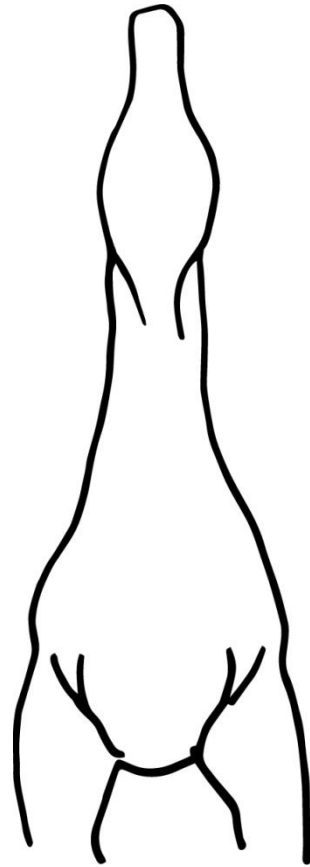
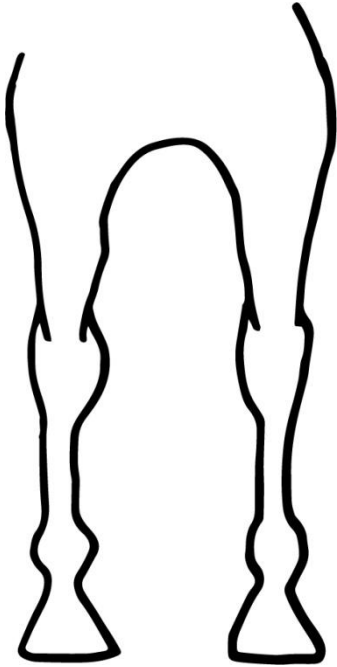


Profil droit :



Vues de face:

:



Vue de dos:

